

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERDELAIS
DU MARDI 9 FÉVRIER 2021 À 19H30.

L'an deux mille vingt et un, le neuf du mois de février, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Corinne Ribauville, Maire, M. Olivier Charron, M. Didier Desages, Mme Sylvie Soubaigné, adjoints, Mme Anne-Marie Dutoit, Mme Mélanie Aucoin, Mme Muriel Ernest, M. Daniel Martin, M. Emmanuel Vinet, M. Joël Biaut, M. William Poutays.

Absentes excusées ayant donné procuration : Mme Nathalie Lopes à Mme Sylvie Soubaigné, Mme Virginie Sinsou à Mme Corinne Ribauville.

Absents excusés : Mme Josette Gestas, M. Maxime Manent.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie Soubaigné.

A. DELIBERATIONS :

1. Dissolution du CCAS (Délibération 2021004) :

Nous sommes une commune de moins de 1.500 habitants, donc en droit de dissoudre le CCAS dont le budget annuel est de 5.000 euros.

À ce jour le solde est de 1.282,53 euros, il sera repris sur le budget principal de la Commune.

Le CCAS devient une commission communale.

Validation par le CM.

2. Attributions primes :

Nos deux nouveaux agents arrivent de deux communes ayant mis en place le RIFSEEP (Régime indemnitaire des fonctionnaires), contrairement à notre commune. En attendant de remédier à cette situation, il convient d'ajuster les primes actuelles afin qu'ils ne soient pas lésés.

Les primes suivantes leur seront donc attribuées :

1°) **NBI** (Nouvelle Bonification Indiciaire) pour M. Guerry et Mme Mignard, soit :

M. Guerry, Rédacteur Cadre B. Prise de poste au 01/03/2021 en tant que Directeur Général des Services et Responsable du personnel : 25 points de bonification correspondant à 117,15€/mois.

Mme Mignard, Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe Cadre C. Prise de poste au 15/02/2021 en tant que Responsable administrative et financière : 15 points de bonification correspondant à 72,42€/mois.

2°) **IAT (Délibération 2021002) :**

Indemnité d'Administration et de Technicité pour Mme Mignard, avec proposition d'un coefficient 6 soit : 237,65€/mois.

Validation par le CM.

3°) IFTS (Délibération 2021003) :

Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires pour M. Guerry avec proposition d'un coefficient 6 soit 434,52 €/mois.

Validation par le CM.

3. Mise à jour du tableau des emplois (Délibération 2021001) :

En décembre 2020, nous avons créé un poste de Rédacteur principal deuxième classe. À ce jour nous supprimons ce poste pour créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe au 01.02.2021, sur lequel est affectée Mme Mignard.

M. Guerry est Rédacteur.

Validation par le CM.

4. Subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le city stade (Délibération 2021005) :

En tant que commune de moins de 2.000 habitants, nous sommes éligibles à la DETR qui pourrait financer jusqu'à 35% du projet. Un dossier sera déposé auprès de la Sous-Préfecture.

Validation par le CM.

5. Autorisation de prendre un arrêté interdisant la circulation des Poids Lourds + 3.5T Route du Roudey en rajoutant la mention « sauf engins agricoles ».

Validation par le CM.

6. Révision des prix SACPA (Délibération 2021006) :

L'entreprise SACPA augmente ses tarifs de + 1.1 % pour l'année : enlèvements des animaux errants ou décédés (132 euros par animal et 121,18 euros si pas d'animal sur les lieux.).

Validation par le CM.

7. Devis entretien stade (Délibération 2021008) :

Renouvellement du contrat avec l'entreprise de M. TACH « Les jardins du pont » pour 10.584 euros annuels, montant identique depuis 2018.

Validation par le CM.

8. Devis entretien du Calvaire (Délibération 2021007) :

Renouvellement du contrat avec l'ESAT pour 8.664,03 euros annuels.

Validation par le CM.

9. Reconduction de la convention de mise à disposition de M. Didier Lasserre par l'ESAT au poste d'Agent des services techniques de la commune, jusqu'au 30 juin 2021 (nous n'avons aucune charge sociale).

Validation par le CM.

10. Convention de partenariat pour le chantier international Concordia entre juillet et août avec 12 bénévoles et 2 animateurs (bénévoles de Saint- Macaire, Verdélais et personnes étrangères). Projet suivi par M. Daniel Martin en collaboration avec le CVLV.

La maison du gardien au calvaire sera mise à disposition gracieusement pour loger les bénévoles : pas de travaux à faire mais nettoyage à envisager dans le cadre d'un chantier participatif.

Proposition de chantier Concordia : Mise en sécurité des grilles des stations du calvaire (rescellement + peinture) et possibilité de travailler sur la couverture de la chapelle Saint Joseph de la basilique.

Obligation de fournir les outils. Revoir les installations sanitaires.

Assurer des visites dans les alentours pour les bénévoles.

Le 17/02 à 11h, rencontre avec le responsable de Concordia, Guillaume Champetier, qui va coordonner le chantier.

Coût du chantier de 6.625 euros.

Validation par le CM.

11. Offre de stage pour le plan de sauvegarde des biens culturels (Basilique et musée) : un stage de 6 mois sera effectué par un étudiant en Master II, chargé de répertorier les œuvres à sauvegarder en cas d'incendie. Cette mission qui consistera à classer les œuvres par ordre de valeur (historique, patrimoniale ou financière) sera engagée dans le cadre d'un partenariat avec la commune de La Réole et les services du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et représente un coût d'environ 600 euros/mois, soit $600 \times 3 = 1.800$ € pour Verdélais, plus frais de déplacement.

La ville de La Réole financera dans un premier temps la totalité du prix et refacturera la part concernant Verdélais.

Validation par le CM.

B. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

1. Vente d'une maison appartenant à Mme Desjours pour la somme de 225.000 euros.

La Mairie ne préempte pas.

2. Vente d'un terrain de 1.226 m² pour la somme de 56.250 euros.

La Mairie ne préempte pas.

C. POINT SUR LA VACCINATION

Des créneaux horaires et dates vont être réservés pour les communes par le Centre Hospitalier.

Des rendez-vous pourront être proposés, sous réserve de l'approvisionnement en doses de vaccin.

Recensement des plus de 75 ans à effectuer ; trois élus (Mme Vacherie, M. Biaut et M. Desages) ont la charge de contacter les personnes concernées afin de leur demander si elles souhaitent être vaccinées, si les familles font le relais et si elles ont besoin d'être véhiculées.

D. POINT SUR LES COLIS DE NOËL

La distribution a été effectuée dans les locaux de la Mairie, le samedi 23 janvier de 9h à 12h par Mme Ernest et Mme Soubaigné.

Les colis ont été commandés à l'ESAT par Mme Soubaigné après recensement par le secrétariat des personnes de 65 ans (en 2020) et plus. (suite à la réunion du CCAS du 20.10.2020).

Les administrés concernés ont reçu une carte de vœux au nom de la municipalité et ont été conviés à retirer leur colis.

Les administrés ont été très satisfaits et sont venus en nombre retirer leur présent.

Les colis pour les personnes dépendantes ont été livrés à domicile.

Certains élus auraient préféré se rendre directement chez les administrés pour offrir le colis.

E. QUESTIONS DIVERSES

*La DETR pour les travaux de restauration de la poste et de la bibliothèque a été validée à hauteur de 14.712,25 euros (coût du chantier estimé à 50.000 euros).

*Rapport de «Quali Consult» concernant le stade : plusieurs points à revoir concernant les installations électriques et de gaz.

*Etat récapitulatif du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) suite aux contrôles effectués en 2020. Une liste d'installations non conformes a été communiquée à la mairie qui devra se rapprocher des administrés concernés. M. Charron va prendre contact avec M. Farrigot pour la marche à suivre.

*Notre commune est colonisée par le moustique tigre (Réfèrent M. Desages).

*La SOGEDO a été mandatée par le SDEEG pour procéder à un contrôle annuel de nos points d'eau incendie (dossier suivi par M. Poutays).

*Un courrier a été adressé aux verdelaisiens par ENEDIS les informant que le remplacement des compteurs actuels par les compteurs Linky sera effectué par la société SCOM.

*Envisager de tailler les platanes au Luc.

*Le CM valide une dépense de 1.000 euros pour travaux urgents au niveau de la digue, en attendant l'intervention de la Communauté de Communes.

Levée de la séance 21h30.